

DATE : 13 Février 2020

DESTINATAIRE : Urbanisme – Planification et zonage

EXPÉDITEUR : Antoine D'Anjou agent technique en horticulture et arboriculture

**SUJET : Demande 2020-90005 – Évaluation et recommandations pour les arbres.
PIIA résidentiel – Nouvelle construction au 10 avenue Claremont.**

Bonjour,

Le projet consiste en la démolition du bâtiment existant et à la construction d'une nouvelle résidence au 10 avenue Claremont.

Selon le bilan forestier effectué par M. Matt Follett arboriculteur certifié ISA, plusieurs arbres privés se trouvent à proximité de la zone des travaux projetés et certains d'entre eux seront affectés par le projet de reconstruction.

Suite à l'inspection du site le 04 février 2020, nous avons constaté qu'au moins seize (14) arbres matures devront être abattus pour la réalisation du projet, de plus certains arbres situés sur lot voisin #4 256 173 seront aussi affectés par les travaux. La perte des arbres matures qui sont situés en marge latérale sud aura un important impact visuel pour la propriété du 12 avenue Claremont.

Voici en détail l'impact du projet sur les arbres répertoriés :

- Les arbres #7-13-15 seront abattus en raison de leurs mauvaises conditions physiologique et structurale.
- L'arbre #14 indiqué au plan pourra être abattu ou conservé selon la préférence du demandeur. Il s'agit d'un érable de Norvège de 70 cm avec un problème structural et la présence de carie au niveau de la fourche principale. Un hauban synthétique de type Branch Saver sécurise présentement la partie problématique de cet arbre.
- Les arbres # 16-17-18-30-31-32 devront être abattus puisqu'ils sont localisés dans la zone d'implantation ou dans la zone d'excavation du bâtiment projeté.
- Les arbres #-27-29 devront être abattus puisqu'ils sont localisés dans la zone d'excavation de l'entrée charretière ou du sentier piéton situé en marge avant. Il s'agit majoritairement d'arbres matures en bonne condition physiologique.

- L'arbre #5 indiqué au plan est situé à environ 1,5 m de l'entrée charretière projetée, le système racinaire de cet arbre sera fortement affecté par les travaux d'excavation. Il s'agit d'un pin blanc mature de 26cm en bonne condition physiologique, la zone de protection optimale pour un arbre de ce calibre est de 3.12 m. Considérant que l'entrée charretière projetée sera localisée à 1,5 m du tronc et qu'une surexcavation sera nécessaire pour réaliser les travaux de pose de pavé-uni ou d'asphaltage, nous recommandons que cet arbre soit abattu.
- L'arbre #8 indiqué au plan est situé à moins de 1 m de l'entrée charretière projetée, le système racinaire de cet arbre sera fortement affecté par les travaux d'excavation. Il s'agit d'un érable de Norvège mature de 58 cm de condition physiologique moyenne qui est situé au 12 av. Claremont. La zone de protection optimale pour un arbre de ce calibre est de 8,7 m. Considérant que l'entrée charretière projetée sera localisée à moins de 1 m du tronc et qu'une surexcavation sera nécessaire pour réaliser les travaux de pose de pavé-uni ou d'asphaltage, nous recommandons que cet arbre soit abattu.
- L'arbre public #28 sera abattu de façon prioritaire par la Ville de Pointe-Claire pour des raisons de sécurité. Il s'agit d'un érable argenté mature de 70 cm avec un important problème structural au niveau du tronc principal.
- Les arbres #1-2-3-4-6-9-19-20-21-22-23-24-25-26 indiqués au plan devront être conservés et protégés durant les travaux, puisqu'ils sont situés à proximité de la zone des travaux. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*
- Les arbres # 10-11-12 indiqués au plan devront être conservés, par contre leur protection n'est pas nécessaire puisque la zone des travaux projetés est à une distance suffisante des systèmes racinaires et il est improbable que des dommages surviennent à ces arbres durant la réalisation du projet.

La Ville recommande la plantation d'au moins huit (8) arbres compte tenu de l'espace disponible sur le terrain et du nombre d'arbres qui seront abattus pour la réalisation du projet. Les essences sélectionnées devront se conformer au règlement en vigueur. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*

Voir le rapport arboricole de M. Matt Follett en pages 1 à 26 pour les détails et photos supplémentaires.

Voir notre rapport aux pages 3 à 10 de ce document.

Merci de votre collaboration



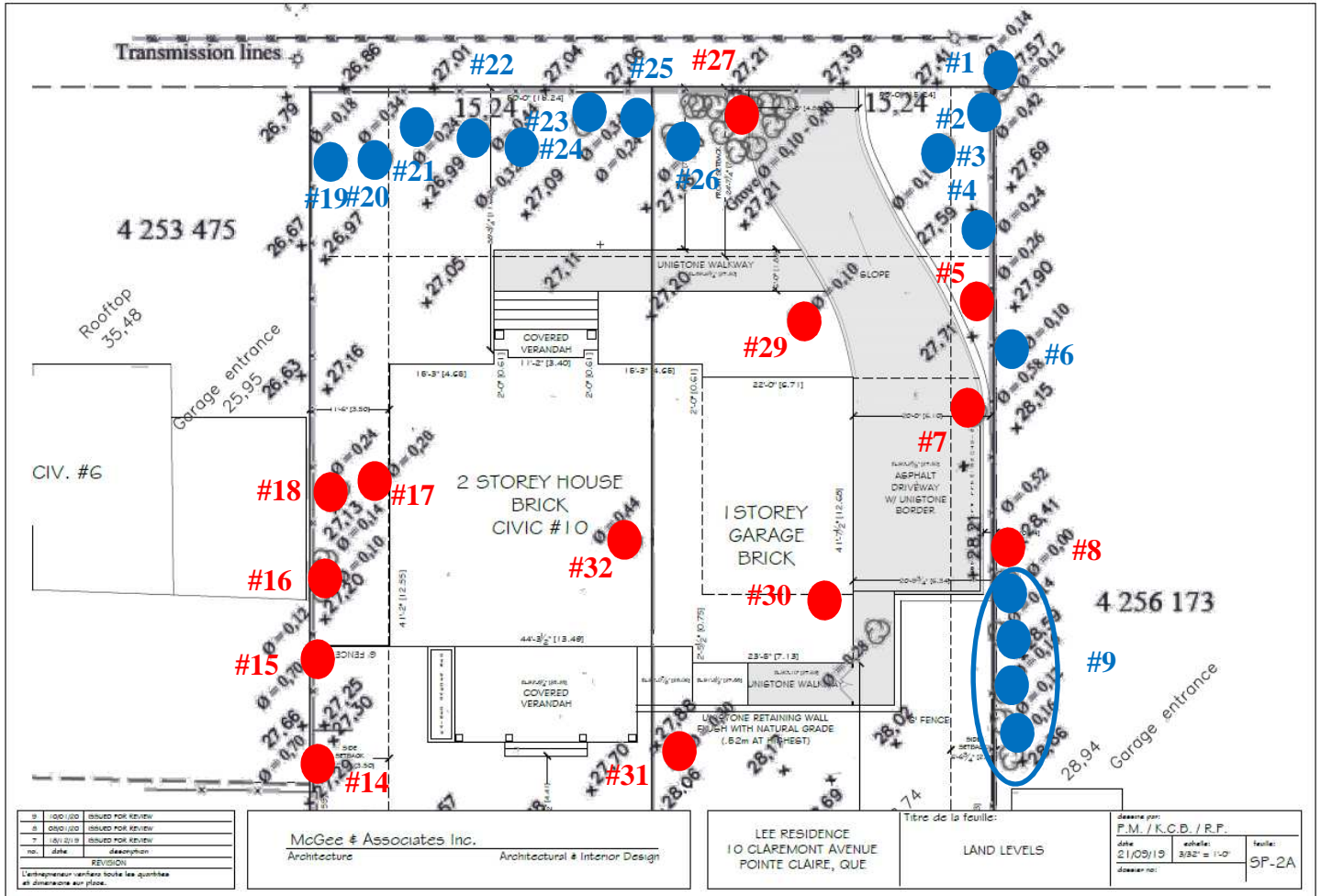
Antoine D'Anjou
Arboriculteur certifié ISA # QU-0188A

10 av. Claremont – PIIA résidentiel – Nouvelle construction.

Évaluation des arbres – 04-02-2020

Par Antoine D’Anjou, agent technique en horticulture et arboriculture.

1. Plan de localisation approximative des arbres – extrait du plan « Land Levels » fourni par McGee et associés inc, annotation par Antoine D’Anjou.



Légende :

- **Abattage**
- **Conserver et protéger**
- **Sans impact**

- Il est important de noter que les arbres #10-11-12-13 mentionnés dans le bilan forestier de M. Matt Follett, ne figurent pas sur le plan d’implantation (échelle 3/32"= 1') qui a été fourni par McGee et associés en date du 10-02-2020. Ces arbres sont situés en marge arrière de la propriété.



Photo #1 : Marge latérale sud.



Photo #2 : Marge latérale sud.



Photo #3 : Marge latérale sud.



Photo #4 : Marge latérale nord.



Photo #5 : Marge latérale nord.



Photo #6 : Marge avant.



Photo #7 : Marge avant.